

Chers collègues,

Les dossiers sensibles que vous avez à gérer en ce début d'année ne manquent pas et j'ai bien conscience que dans ce contexte les classes préparatoires sont loin d'être votre seule préoccupation. Aussi serai-je bref pour ne pas abuser de votre temps et vous remercie pour les quelques minutes que vous voudrez bien consacrer à la lecture de ce A4 de rentrée.

Peut-être ne connaissez-vous pas encore notre association ? Permettez-moi donc de vous la présenter en quelques lignes.

Créée il y a trente ans, libre de toute appartenance syndicale, l'APLCPGE, que j'ai le plaisir de présider depuis mai 2022, rassemble des proviseurs et proviseurs adjoints exerçant dans des établissements à classes préparatoires, en France ou à l'étranger.

Quels que soient le nombre et la nature des CPGE dont vous avez la charge, vous avez votre place parmi nous. Notre volonté est d'être à vos côtés au quotidien pour vous tenir informés de l'actualité, répondre à vos interrogations, vous venir en aide quand vous en avez besoin. Jour après jour on le sait, un personnel de direction doit faire face à une multitude de problèmes de toutes sortes, et bien souvent le temps lui manque pour approfondir certains dossiers comme il le voudrait.

L'APLCPGE, c'est un réseau de collègues présent sur l'ensemble du territoire et au plus près du terrain grâce à l'action de nos correspondants académiques. Nous offrons à nos adhérents un espace collaboratif, où la réflexion et l'action collectives s'enrichissent de l'expérience de chacun. Notre association s'est par ailleurs affirmée comme un interlocuteur incontournable de l'institution et des différents acteurs de l'enseignement supérieur. Notre expertise est régulièrement sollicitée, que ce soit dans le cadre de groupes de travail permanents (Commission de concertation et de suivi des CPGE du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Commission « Accès aux grandes écoles » de la Conférence des Grandes Écoles...), ou d'initiatives ponctuelles (en 2022-2023, Comité de pilotage pour la réforme de la filière ECG, mission prospective sur les CPGE conduite par l'inspection générale).

Pour que notre voix porte, pour que nous puissions jouer pleinement notre rôle, il faut que nous soyons nombreux. Je vous invite donc à renouveler votre adhésion ou à nous rejoindre, en utilisant le bulletin papier ou via le formulaire que vous trouverez en ligne sur notre site Internet (aplcpge.fr).

Plusieurs sujets dominent l'actualité des CPGE en ce début d'année.

Le premier c'est la question de leur attractivité, régulièrement mise en doute, tout particulièrement ces derniers mois. Il est encore trop tôt pour disposer de chiffres précis (nous avons prévu de faire un point à ce sujet avec Jérôme Teillard, chef de projet Parcoursup, le 6 octobre prochain) mais il semble clair que la baisse annoncée par certains n'aura pas lieu. Cette stabilité globale, plutôt rassurante, cache toutefois des disparités fortes selon les filières, les lycées et leur localisation, qui doivent nous inciter à la vigilance.

En 2022-2023, l'inspection générale a conduit une mission prospective sur les CPGE et visité pour cela de nombreux établissements. Un rapport devait être remis aux ministres au mois de juin dernier, mais à ce jour il n'a toujours pas été rendu public. Au vu des interrogations voire des inquiétudes que cette démarche a fait naître parmi nos équipes, il serait pourtant souhaitable que nous ayons prochainement un retour sous une forme ou sous une autre.

Le troisième dossier inscrit à notre agenda est celui des conventions avec les universités. De nombreux dysfonctionnements nous ont été signalés cette année, surtout en CPGE littéraires. De très bons étudiants, parfois sous-admissibles ou admissibles à une ENS ou à une autre école de premier plan, se sont vu refuser une admission en L3 à l'issue de leur seconde année, alors qu'ils étaient dûment inscrits en régime cumulatif dans le cadre d'une convention entre leur lycée et une université. Nous solliciterons les recteurs des académies concernées afin que des solutions pérennes soient trouvées.

Autre point de vigilance, la procédure Parcoursup. Si le report des épreuves de spécialité au mois de juin est plutôt une bonne nouvelle pour notre fonctionnement interne et est bien accueilli par les professeurs et les familles, il risque de modifier les équilibres au niveau de la plate-forme puisque les notes d'EDS ne pourront plus être prises en compte à compter de la session 2024. Dans un contexte redevenu mouvant, on peut s'attendre à ce que les lignes bougent et que certaines idées telles que l'anonymisation du lycée d'origine resurgissent...

Je voudrais pour terminer évoquer un dossier qui nous tient particulièrement à cœur et qui nous a mobilisés au sein du bureau durant ces derniers mois. Il s'agit de l'enquête sur le bien-être et la réussite étudiante que nous allons lancer dans les prochains jours. La qualité de vie et de travail de nos élèves est une de nos priorités et il nous a semblé que si l'on voulait comprendre leur quotidien, leurs attentes et les accompagner au mieux vers la réussite, le plus simple était de les interroger directement. Je précise que le questionnaire que nous avons élaboré a reçu l'accord de nos tutelles et des associations de professeurs.

Je vous adresserai très bientôt le lien vous permettant d'accéder à ce document ainsi que les modalités pratiques de sa diffusion. J'espère que vous serez nombreux à participer à cette opération.

Merci d'avoir pris le temps de me lire et bon courage à tous !

Bien à vous,

Joël Bianco, président